

## **AVIS PUBLIC**

## Aux contribuables de la susdite municipalité

## Promulgation du règlement numéro 378

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 15 avril 2020 le règlement **no 378** ayant pour objet d'amender le règlement no 327 pour l'encadrement des chiens.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

Ce 17<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt

Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier